

Rapport de la commission traitant du préavis intercommunal N° 3-2011

« Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Mouline ».

La commission s'est réunie le mardi 13 septembre 2011, à 20 h. au Centre Technique Communal (CTC).

Commissaires présents: Mmes et MM. Jacques Berthoud, Gisèle Martin, Brigitte Rohr, Didier Vienet et Suzanne Sisto-Zoller, présidente.
Mme et MM. Myriam Coleman, Rémy Petitpierre et Jérôme Tendon étaient absents.

Pour la Municipalité et l'administration: Mme Tinetta Maystre et M. Jean-François Clément, assistés de MM. Porqueddu (ingénieur du bureau Ribl) et Cartier, responsable des canalisations au CTC.

Mme la présidente ouvre la séance et donne lecture d'un message des commissions ad'hoc de Crissier, Ecublens, St-Sulpice et Chavannes-près-Renens annonçant que les quatre commissions avaient donné leur accord pour entreprendre ces travaux. Ces quatre commissions ont fait figurer dans leur rapport un vœu concernant l'Entente elle-même. Elle propose qu'on traite ce vœu en fin de séance et donne la parole à la Municipalité.

Mme Tinetta Maystre rappelle que l'Entente Mèbre-Sorge est composée des communes d'Ecublens, Crissier, Chavannes, St-Sulpice et Renens, représentées par leurs municipaux. Ce préavis émane de l'Entente et requiert l'accord des cinq conseils communaux. Il s'agit du troisième préavis concernant la réfection du collecteur d'eaux usées Mèbre-Sorge, travaux qui se font par tronçons. Les travaux concernent bien les collecteurs d'eaux usées et non pas les rivières.

Mme la Municipale demande à M. Porqueddu, du bureau RIBI SA, responsable depuis 2004 du plan général d'évacuation des eaux intercommunal (PGEEi), de présenter l'objet du préavis.

M. Porqueddu rappelle que l'entente des 5 communes gère les collecteurs Sorge, Mèbre et Chambronne. Les collecteurs récoltent également les eaux des communes situées en amont, soit Cheseaux, Romanel, Lausanne (Vernand), Villars-Ste-Croix et une partie de Bussigny, soit environ 60'000 habitants, 85'000 équivalents-habitants si on compte les zones industrielles. Le réseau a 11 km, et s'il fallait le construire aujourd'hui, le coût estimé serait de 30 millions. Ce réseau a été construit dans les années 60 et nécessite des travaux de réfections. Pour ce faire, il a été divisé en 17 tronçons, pour lesquels les travaux ont commencé en 2008 et se feront jusqu'en 2026.

Les collecteurs d'eaux usées se trouvent le long des cours d'eaux. Lorsqu'ils ne sont pas étanches, ils salissent l'eau des cours d'eaux qui se déversent dans la baie de Vidy. Les travaux sont indispensables pour améliorer la qualité de l'eau du lac à cet endroit.

Des contrôles réguliers de l'état des tuyaux sont effectués au moyen de caméras. Les images montrent que la canalisation, constituée de tuyaux de 80 cm de diamètre, est en bon état et ne nécessite aucun remplacement. En revanche, les joints ne sont plus étanches et des racines ont envahi la canalisation en certains

endroits. Il s'agira dans un premier temps d'évacuer les racines, puis de poser une gaine, tissu souple d'environ 1 cm d'épaisseur qui durcit à l'eau chaude. A certains endroits, il faudra faire des réparations ponctuelles, sous forme de manchons ou d'injections de béton.

A noter que si on voulait remplacer les collecteurs au lieu de les réparer, on devrait les éloigner des cours d'eaux.

La discussion a porté sur la question de la séparation des eaux claires (eaux de pluie, ne nécessitant pas un passage à la STEP) des eaux usées.

Il en ressort que la mise en conformité est plus lente dans les communes dont les bâtiments sont anciens, comme la nôtre, que dans les communes en amont, qui se sont urbanisées plus tard, alors que la séparation des eaux était déjà en vigueur, le concept de mise en séparatif datant des années '60 et '70. Il y a 2'500 à 3'000 bâtiments en Renens. L'accent est mis sur leur mise en conformité par les propriétaires privés.

M. Jean-François Clément, nous présente l'axe financier, qui est simple et conforme au budget.; ces dépenses figurent au budget. Les préavis précédents n'avaient pas d'incidence financière sur les comptes de la commune de Renens, car le fonds de rénovation de l'Entente était encore garni. Il s'agissait à l'époque uniquement d'autoriser l'Entente à effectuer les travaux et à les financer par le fonds de rénovation. C'est également l'objet du présent préavis, sauf qu'il est fait mention d'un montant à financer par le biais de notre budget, le fonds de rénovation ne suffisant pas à payer l'ensemble des travaux. L'excédent de ces travaux figure lui dans le budget de la commune.

Le fonds est alimenté par les taxes d'épuration des communes en amont. Les communes de l'Entente ne paient plus rien depuis 1997, date où l'Entente a décidé que le fonds de rénovation était assez bien pourvu. Les taxes perçues sont de 9 ct par m³, ce qui représente environ fr. 90'000.- par année, et suffisent pour l'entretien courant et la surveillance.

Lors de la précédente législature, l'Entente a tenté de modifier la répartition des charges par commune, mais cela n'a pas abouti car il faut l'unanimité et une commune s'est opposée. La clé actuelle est appliquée depuis 1969.

La discussion a très peu porté sur le fonctionnement de l'Entente, les commissaires estimant que c'était un autre objet. Ils demandent à leurs représentants à l'Entente Mèbre-Sorge de remettre cette question sur le métier. Ils souhaitent qu'une solution soit trouvée pour réalimenter le fonds et financer des travaux futurs.

Au vote des conclusions, le préavis 3-2011 est accepté à l'unanimité par les commissaires, qui encouragent le Conseil à faire de même.

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens,
Vu le préavis no 3-2011 de la Municipalité du 2 août 2011,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur de la Mouline.

ALLOUE à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 364'000.—TTC, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 7 et 10.

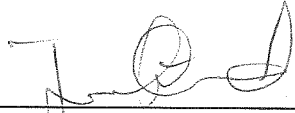
PREND ACTE que cette dépense sera portée au compte de fonctionnement N° 3760.3526.02 "Participation Entente Mèbre-Sorge" de la Ville de Renens.

La charge relative à la part de la Ville de Renens à la réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre à Chavannes-près-Renens, secteur 7 Mouline, entre dans le budget de fonctionnement 2011.

Sur une charge totale de Fr. 364'000.- la part de Renens se monte à 37'962.50 TTC.

Commissaires:

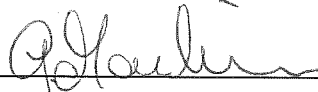
M. Jacques Berthoud



Mme Myriam Coleman

absente

Mme Gisèle Martin



M. Rémy Petitpierre

absent

Mme Brigitte Rohr



M. Jérôme Tendon



M. Didier Vienet



Mme Suzanne Sisto-Zoller,
présidente